

PROFIL PROFESSIONNEL CHIROPRACTICIEN CHIROPRACTICIENNE

UNE PROFESSION
ALLIANT COMPÉTENCES
MÉDICALES ET
APTITUDES
MANUELLES



CONTENU

- 4 INTRODUCTION
- 5 APERÇU
- 6 LE CORPS DANS SA GLOBALITÉ
- 8 LES INSTRUMENTS
- 10 LES INDICATIONS
- 11 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
- 14 DEVENIR CHIROPRACTICIEN / CHIROPRACTICIENNE
- 15 LA PROFESSION
- 16 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES
- 17 LES BASES

POUR
ENTRER
EN CONTACT

«Considérer l'humain
dans sa globalité»

INTRODUCTION

UNE PROFESSION UNIQUE

Le patient, sa colonne vertébrale, son système nerveux sont le centre d'intérêt des chiropraticiennes et chiropraticiens. Six années d'études à la Faculté de médecine en médecine humaine et chiropratique, suivies de deux ans et demi de formation postgrade en font les spécialistes de premier recours pour toutes les affections de l'appareil locomoteur. Par la symbiose qu'elle réalise entre compétences médicales et aptitudes manuelles, l'étendue et la diversité de son champ d'études, la chiropratique est une profession unique en son genre.

UNE PROFESSION D'AVENIR - ET POUR CAUSE

Les problèmes de l'appareil locomoteur affectent de plus en plus de personnes. Notre mode de vie, le développement démographique et une longévité croissante en sont les causes. De nos jours, on aspire à rester actif et mobile. Dès lors, les affections du système locomoteur détériorent gravement la qualité de vie des personnes qui en souffrent. Elles induisent des coûts socio-économiques importants et constituent la deuxième cause la plus fréquente d'hospitalisation. Des études scientifiques démontrent l'efficacité et la rentabilité de la chiropratique comme méthode thérapeutique.

APERÇU

ACCENT SUR - L'APPAREIL LOCOMOTEUR

- Profession médicale universitaire
- Tâches : diagnostic, traitement, conseil et suivi
- Compétences : connaissances médicales, aptitudes manuelles et intellectuelles
- Accent : l'appareil locomoteur, en particulier la colonne vertébrale, la musculature et les répercussions sur le système nerveux
- Mode opératoire : manipulations ciblées, mobilisations, travail des tissus mous
- Effets thérapeutiques rapidement perceptibles
- Conseil : prévention, posture et mouvement, nutrition

ÉTUDES COMPLÈTES

- Prérequis : maturité cantonale ou fédérale
- Réussite du test fédéral d'aptitudes pour les études de médecine
- Cours universitaire initial de six ans à la faculté de médecine de l'Université de Zurich
- Nombre de places limité par an à l'Université de Zurich
- Étudiantes et étudiants provenant de toutes les régions du pays

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ATTRAYANTES

- Besoin croissant de chiropraticiennes et chiropraticiens
- Formation continue durant toute la carrière
- Travail interdisciplinaire
- Possibilités de travail à temps partiel en cabinet ou en milieu hospitalier et de recherche
- Accès possible à une carrière académique
- Exploitation de son propre cabinet envisageable en huit ans et demi

PRENDRE EN
MAINS LES PATIENTS
ET PATIENTES

«Appareil locomoteur –
Colonne vertébrale – Articulations –
Nerfs – Muscles»

LE CORPS DANS
SA GLOBALITE



Maux de dos ? Nuque douloureuse ? Maux de tête ? Sciatique ? Disques intervertébraux endommagés ? Lumbago ? Douleurs chroniques aux épaules ? La liste des affections qui conduisent les patients à consulter une chiropraticienne ou un chiropraticien est vaste. Les chiropraticiennes et chiropraticiens disposent de connaissances approfondies de l'ensemble de l'appareil locomoteur. Leur activité porte sur les quatre piliers que sont le diagnostic médical, le traitement, le conseil et le suivi du patient. Aucune autre profession médicale universitaire n'offre une relation de proximité aussi complète avec le patient.

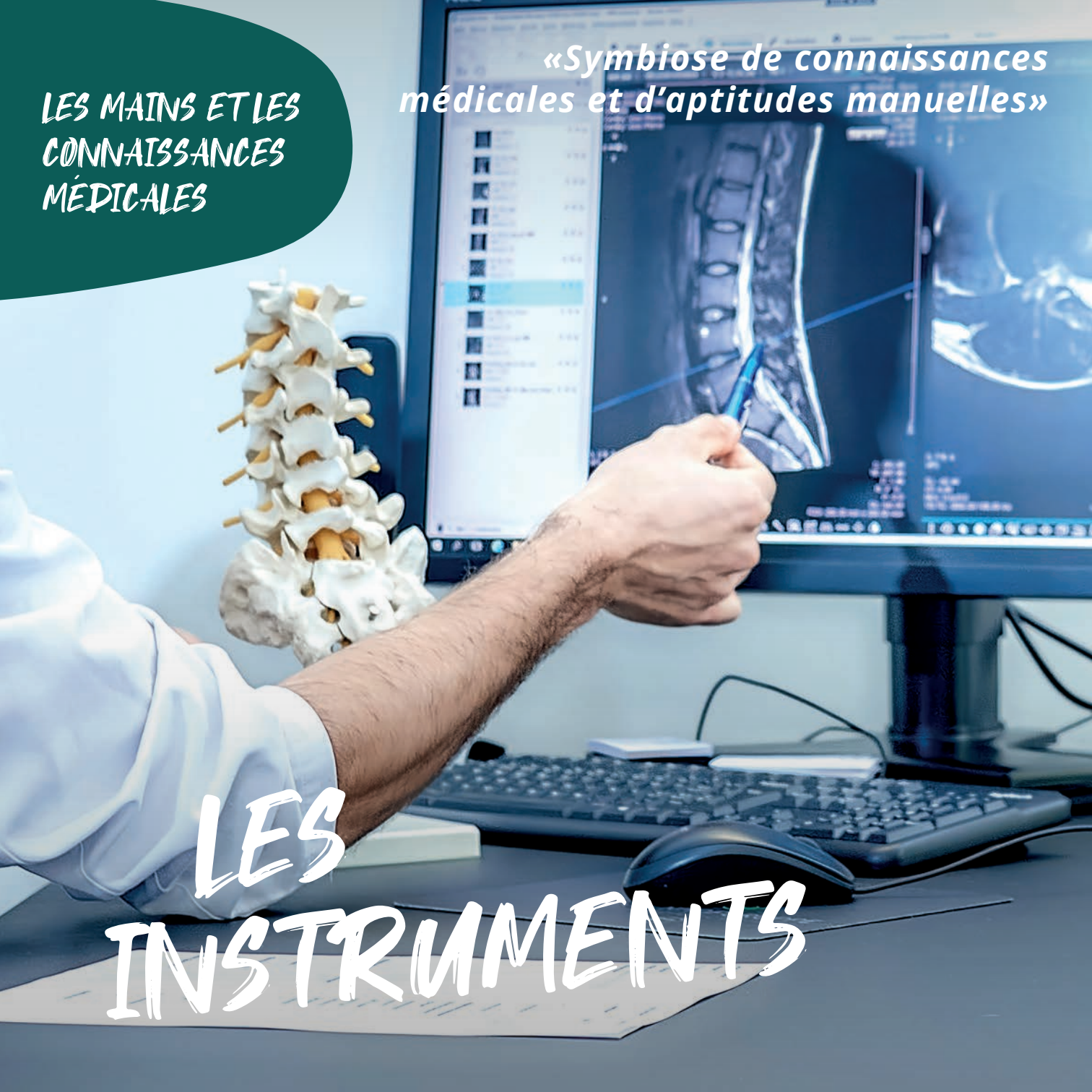
COMMENT TRAVAILLENT LES CHIROPRACTIENNES ET CHIROPRACTIENS SPÉCIALISTES ?

Leur formation leur permet de poser des diagnostics médicaux. Des méthodes à la pointe de la technologie sont à leur disposition, telles que l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou la radiographie. Toutefois, c'est essentiellement à des techniques manuelles que recourent les chiropraticiennes et chiropraticiens. Dans la mesure du possible, ils renoncent à des médicaments. Ils peuvent, néanmoins, en prescrire si besoin. La collaboration interdisciplinaire avec d'autres spécialistes tels que chirurgiennes et chirurgiens orthopédistes, rhumatologues, physiothérapeutes, etc. fait partie intégrante de leur activité. Les chiropraticiennes et chiropraticiens travaillent de manière indépendante, autonome et sous leur propre responsabilité, sans subordination à d'autres médecins.

LES MAINS ET LES
CONNAISSANCES
MÉDICALES

«Symbiose de connaissances
médicales et d'aptitudes manuelles»

LES
INSTRUMENTS



La santé du patient est évidemment le centre d'intérêt de la chiropraticienne ou du chiropraticien. Les manipulations précisément dosées qu'ils appliquent aux articulations touchées permettent non seulement de rétablir la fonction articulaire, la mobilité, mais aussi les connexions normales du système neuromusculaire. Les mains sont donc les instruments principaux des chiropraticiennes et chiropraticiens. Les multiples techniques manuelles qu'ils maîtrisent leur permettent de remédier aux restrictions de mobilité, ainsi qu'aux dysfonctionnements articulaires et musculaires. Les connaissances globales et approfondies qu'ils acquièrent en six ans d'études et deux ans et demi de formation postgrade sont, elles aussi, essentielles. Elles leur permettent de savoir ce qui se passe lorsqu'ils manipulent une articulation. Ce geste n'a pas pour seul but le rétablissement de la fonction articulaire optimale, mais aussi de l'arc réflexe qu'il produit sur les tissus environnants (muscles, tendons, système nerveux).

DIVERSES MÉTHODES DE TRAITEMENT

L'arsenal thérapeutique des chiropraticiennes et chiropraticiens ne se limite toutefois pas aux manipulations. Selon les indications, ils ou elles recourent à diverses méthodes de traitement musculaires et réflexes, mobilisations articulaires, techniques de manipulations crâniennes, mesures physiothérapeutiques, tractions, ultrasons ou électrothérapie. Les chiropraticiennes et chiropraticiens sont habilités à prescrire des moyens auxiliaires orthopédiques (comme des attelles), des exercices de gymnastique, à dispenser des conseils nutritionnels et ergonomiques et peuvent également délivrer des ordonnances pour des médicaments, des séances de physiothérapie ou tout autre recours à des thérapies complémentaires externes. Généralement, les chiropraticiennes et chiropraticiens disposent de leur propre équipement d'imagerie médicale et peuvent également prescrire les examens radiologiques ou les analyses de laboratoire externes nécessaires à leur diagnostic. Tout traitement est naturellement précédé d'une anamnèse complète et d'un examen approfondi.

DEUX MYTHES

Le «crac»

Lorsqu'on mobilise les surfaces bloquées d'une articulation, il se produit un craquement. Bien des gens s'en effraient, car ils croient que ce sont les os eux-mêmes qui «craquent». Erreur! Petite explication physique: quand les parties osseuses d'une articulation sont étirées, le liquide synovial qui les lubrifie subit une légère dépression, qui en modifie la viscosité; il libère alors des «bulles» d'azote, dont l'éclatement provoque ce craquement, indolore et inoffensif.

L'usage de la force

La manipulation chiropratique est souvent perçue comme brusque. Pas du tout! Les techniques qu'acquièrent les chiropraticiennes et chiropraticiens au cours de leur formation approfondie consistent à appliquer des impulsions rapides, ciblées, dosées, précises, qui n'ont rien à voir avec l'usage de la force.

D'ailleurs, le nombre de chiropraticiennes et chiropraticiens en Suisse ne cesse d'augmenter. Pourquoi? Pour en savoir plus, consultez la rubrique «Perspectives professionnelles» à la page 16.

CE QUE PEUT
TRAITER
LA CHIROPRATIQUE

LES INDICATIONS

Souvent, les chiropraticiennes et chiropraticiens sont consultés en raison d'une douleur localisée. Il ne s'agit pas toujours du dos. Bien des douleurs y ont pourtant leur origine. La chiropraticienne ou le chiropraticien est ainsi le premier spécialiste à consulter pour tout problème affectant l'appareil locomoteur.

INDICATIONS

De manière générale, toute anomalie statique ou dynamique de l'appareil locomoteur constitue une indication pour un traitement chiropratique. De tels troubles peuvent être la conséquence à court ou long terme d'altérations mécaniques ou neurophysiologiques, produites par une maladie, un accident ou en relation avec le processus normal de vieillissement. Ces troubles peuvent être aigus ou chroniques et sont souvent la conséquence d'une sollicitation excessive, par exemple à la suite d'un accident ou d'erreurs comportementales répétées.

LES ETUDES

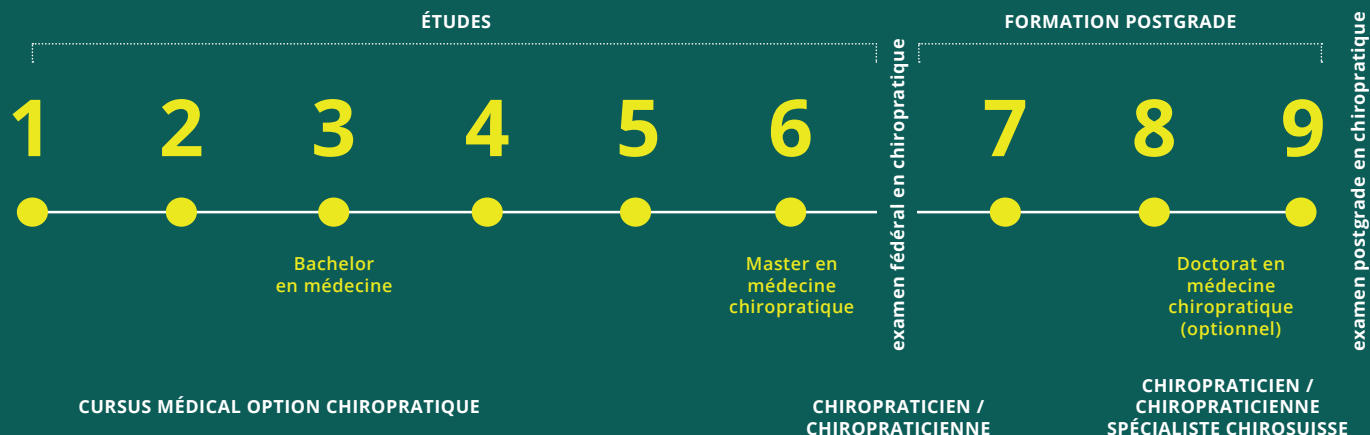
FORMATION ET
PERFECTION-
NEMENT

Les aptitudes manuelles et intellectuelles sont aussi importantes les unes que les autres pour exercer la chiropratique. L'autonomie, la capacité d'autocontrôle, le sens de l'organisation, la patience, l'empathie et la volonté d'aider ses semblables sont d'autres préalables indispensables à la pratique de cette profession diversifiée et passionnante.

UNIVERSITÉ DE ZURICH

La faculté de médecine de l'Université de Zurich est en charge de la formation. Elle met chaque année un nombre de places limité à disposition de candidates et candidats. Le cursus de médecine chiropratique est identique à celui de la médecine humaine jusqu'à la quatrième année comprise. S'y ajoutent les cours et exercices de l'option spécifique chiropratique, où sont inculquées entre autres la technique chiropratique, la biomécanique de l'appareil locomoteur et

la radiologie. Dès la cinquième année d'études, le cursus est distinct de celui de la médecine humaine pour se focaliser sur l'acquisition des compétences particulières indispensables au diagnostic et au traitement des problèmes de l'appareil locomoteur. L'expérience clinique s'acquiert au sein des polycliniques partenaires de la clinique universitaire Balgrist et du CHUV.



PRÉREQUIS POUR LES ÉTUDES

Pour être admissible au cursus de formation en médecine chiropratique, les prérequis sont les mêmes que pour la médecine humaine :

- **être titulaire d'une maturité fédérale ou d'une maturité cantonale reconnue**
- **avoir réussi le test fédéral d'aptitudes pour les études de médecine**

FAITS

Conditions d'admission de Swissuniversities et de l'Université de Zurich. Cursus conforme au modèle de Bologne, aux plans d'études de la faculté de médecine de l'Université de Zurich. Examens régis par la LPMéd (loi sur les professions médicales). Pratique professionnelle régie par la LPMéd et les législations cantonales.

Les détentrices et détenteurs d'un bachelor en médecine humaine disposent d'une possibilité de raccordement accéléré à la filière de formation en médecine chiropratique. Elle leur permet de compléter leur formation initiale par les acquis spécifiques des quatre premières années de la filière chiropratique, puis de la parachever dans cette filière dès la deuxième année du cursus master.

1^{RE} - 6^E ANNÉES

- **4 ans – formation initiale (bachelor en médecine après trois ans) :** médecine humaine et option spécifique chiropratique, cours magistraux et formation clinique
- **Cursus 5^e année – consolidation des compétences diagnostiques et manuelles :** diagnostic chiropratique et médical – sujets d'actualité – techniques chiropratiques – imagerie médicale – rééducation et thérapies musculosquelettiques
- **Cursus 6^e année – assistantat en milieu hospitalier :** stages cliniques alternés en orthopédie – rhumatologie – neurologie – radiologie – médecine interne – médecine du sport – stage en polycliniques de médecine chiropratique à la clinique universitaire Balgrist et au CHUV – master en médecine chiropratique
- **Examen fédéral en chiropratique**

7^E - 9^E ANNÉES :

FORMATION POSTGRADE ET PERFECTIONNEMENT

- **2,5 ans de formation postgrade** (dont deux ans d'assistantat chez une chiropraticienne ou un chiropraticien spécialiste) à l'Académie suisse de chiropratique – travaux scientifiques – approfondissement des techniques – politique professionnelle – aspects juridiques
- **Examen de chiropraticienne / chiropraticien spécialiste**
- **Obtention du doctorat en médecine chiropratique** (optionnel). Le doctorat ouvre notamment l'accès à une carrière académique.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT ¹³

Une formation chiropratique en Suisse ouvre des possibilités de formations complémentaires dans divers domaines professionnels apparentés, tels que la biomécanique, la sociologie, l'épidémiologie, etc. Ces possibilités sont particulièrement attrayantes pour les chiropraticiennes et chiropraticiens qui s'intéressent à une carrière dans la recherche ou l'enseignement.

COÛTS DES ÉTUDES

Les coûts à envisager pour une formation en chiropratique à l'Université de Zurich sont identiques à ceux des autres filières de formation médicale.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Un diplôme obtenu aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en France, au Danemark, en Afrique du Sud ou en Australie peut, après une équivalence, donner le droit d'exercer en Suisse. Il est reconnu comme condition d'admission à l'examen fédéral et à la formation postgrade en Suisse (cf. «Ordonnance du DFI sur les filières d'études de chiropratique reconnues offertes par des hautes écoles universitaires étrangères»), qui donneront alors accès au titre fédéral de chiropraticienne ou chiropraticien spécialiste. Pour l'accès aux études, leur déroulement, la formation continue obligatoire en Suisse et la procédure d'accréditation, des dispositions particulières doivent être observées. ChiroSuisse apporte volontiers son aide à ce propos.

Les coordonnées utiles sont fournies à la page 19.

DEVENIR CHIROPRACTICIEN CHIROPRACTICIENNE

14

CURSUS DE BACHELOR

1^{re} année

1^{er} semestre : bases biomédicales : chimie et physique ; sciences naturelles et bases anatomiques de la médecine ; communication ; éthique et option chiropratique IA

2^e semestre : biologie cellulaire moléculaire I et II, sciences humaines ; histologie I ; biostatistique et option chiropratique IB

2^e année

1^{er} semestre : biologie humaine I, anatomie I ; histologie II ; physiologie I ; biochimie I & II et option chiropratique IIA

2^e semestre : biologie humaine II, anatomie II / histologie III / physiologie II / biologie humaine II et option chiropratique IIB

3^e année

1^{er} semestre : modules pratiques : bases cliniques ; respiration ; système cardiovasculaire et option chiropratique IIIA

2^e semestre : modules pratiques : médecine psychosociale ; mouvement ; infections ; gastroentérologie ; santé publique ; organes génitaux et option chiropratique IIIB

BACHELOR EN MÉDECINE

CURSUS DE MASTER, TRAVAIL DE MASTER

4^e année

1^{er} semestre : modules thématiques psychisme, système nerveux, organes sensoriels, métabolisme, gynécologie et techniques chiropratiques, diagnostic et traitement neuromusculosquelettiques, radiologie

2^e semestre : modules thématiques sang et néoplasie, reins, enfants et adolescents, peau, médecine légale, anesthésie, urgences et techniques chiropratiques, diagnostic et traitement neuromusculosquelettiques, radiologie

5^e année

Techniques chiropratiques et examen clinique ; diagnostic et traitement neuromusculosquelettiques ; thématiques actuelles en chiropratique clinique : résolution de problèmes cliniques ; diagnostic et traitement chiropratiques avancés ; introduction à la pratique clinique ; neurologie clinique ; médecine du sport ; radiologie ; théorie de base des rayons X / bases théoriques et pratiques de la radiographie : principes fondamentaux et techniques de positionnement ; rééducation active ; Dry Needling ; thérapies complémentaires

6^e année

Clinique d'enseignement chiropratique ; rotations hospitalières

**MASTER EN MÉDECINE
CHIROPRACTIQUE**

FORMATION POSTGRADE, THÈSE DE DOCTORAT

Examen fédéral en chiropratique

Prérequis pour l'exercice subordonné de la profession en qualité d'employé et sous la supervision d'une chiropraticienne ou d'un chiropraticien spécialiste ChiroSuisse

2,5 ans d'assistantat et de formation postgrade à l'Académie suisse de chiropratique

Santé publique suisse, droit, gestion de cabinet, collaboration interdisciplinaire, imagerie médicale, approfondissement des connaissances professionnelles, assistantat de quatre mois au moins dans un domaine médical connexe.

Examen postgrade en chiropratique (chiropraticienne ou chiropraticien spécialiste ChiroSuisse)

Prérequis pour l'exercice indépendant de la profession, par exemple dans son propre cabinet

Doctorat : optionnel, attribution du titre au plus tôt un an après l'obtention du master

**CHIROPRACTICIENNE /
CHIROPRACTICIEN**

**CHIROPRACTICIENNE / CHIROPRACTICIEN
SPÉCIALISTE CHIROSUISSE**

**DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIROPRACTIQUE (OPTIONNEL)**

A person with short blonde hair and glasses, wearing a white lab coat, is pointing their right index finger at a human skeleton model. The skeleton is white with red and blue markings on the muscles and joints. The person is looking at the skeleton with a focused expression. The background is a light blue gradient.

STIMULANTE ET
INTERDISCIPLINAIRE

LA PROFESSION

Ennuyeux ? Monotone ? Des mots étrangers au quotidien professionnel des chiropraticiennes et chiropraticiens. Qu'ils ou elles exercent dans leur propre cabinet ou, par exemple, dans un établissement hospitalier, leur quotidien est captivant, stimulant. Les chiropraticiennes et chiropraticiens traitent des personnes souffrant d'affections très variées : chaque jour apporte son lot de nouveaux défis et de nouvelles réussites. L'approche holistique est essentielle : tous les patients et patientes ne sont pas traités par des manipulations. Le dialogue, des instructions d'exercices physiques, des conseils nutritionnels et ergonomiques sont également des éléments importants de la thérapie. Une collaboration étroite et des échanges avec les médecins de famille, ainsi que des spécialistes tels qu'orthopédistes, rhumatologues, chirurgiennes ou chirurgiens du rachis ou neurologues, font également partie de ce quotidien.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

AVENIR OUVERT

ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Après avoir accompli avec succès ses six ans d'études initiales et les deux ans et demi supplémentaires de sa formation postgrade, la chiropraticienne ou le chiropraticien pourra exploiter son propre cabinet, donc exercer en indépendante ou indépendant, ses prestations étant dès lors couvertes dans le cadre de l'assurance-maladie de base. Les chiropraticiennes et chiropraticiens ont également la possibilité de travailler en milieu hospitalier ou dans le cadre d'un réseau médical en collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines. En Suisse, on compte actuellement environ 330 chiropraticiennes et chiropraticiens en exercice (état 2025). C'est trop peu, le besoin est croissant.

TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

La collaboration interdisciplinaire et la prise en charge intégrée de la patientèle gagnent constamment en importance. Il s'avère de plus en plus que les pistes de traitements les plus prometteuses, les plus efficaces, sont celles qui impliquent avec le plus de cohérence l'ensemble des partenaires concernés.

SCIENTIFIQUES

La chiropratique connaît à l'échelle mondiale, et donc aussi en Suisse, un essor considérable. De plus en plus de personnes ont recours à la chiropratique. De nombreuses études scientifiques démontrent l'efficacité thérapeutique, la sécurité et le rapport coût-utilité favorable de la chiropratique. Plusieurs pays ont déjà reconnu le potentiel de la chiropratique en matière de réduction des coûts de la santé publique.

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. CABINETS DE GROUPE

La nouvelle génération de chiropraticiennes et chiropraticiens, comme celle des médecins, aspire désormais à un équilibre optimal entre le travail et la vie personnelle. Le travail à temps partiel et l'organisation en cabinet de groupe sont donc en progression, et le modèle du cabinet individuel est obsolète, en chiropratique aussi.

LES BASES

CADRE JURIDIQUE

BASES JURIDIQUES - ANCRAGE DANS LA SANTÉ PUBLIQUE SUISSE

La chiropratique est ancrée juridiquement dans les textes législatifs suivants :

- Loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd)
- Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
- Loi sur les professions de la santé (LPSan)
- Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)
- Loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- Loi sur l'assurance militaire (LAM)
- Loi sur la radioprotection (LRaP)

PRESTATIONS COUVERTES PAR L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

Les prestations de la chiropraticienne et du chiropraticien sont reconnues et couvertes par l'assurance-maladie de

base au sens de la LAMal. Elles le sont également à l'égard des assurances-accidents, militaire, invalidité, ainsi que des assurances privées. Ce qui est déterminant, c'est que la chiropraticienne ou le chiropraticien dispose d'une accréditation de sa formation complète et des titres qui l'attestent.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE PRESCRIPTION

Au sens de la loi fédérale sur les professions médicales dont relève l'exercice de leur profession, les chiropraticiennes et chiropraticiens font partie des cinq professions médicales universitaires officiellement reconnues : médecin, dentiste, chiropraticien, pharmacien et vétérinaire. Ils disposent de compétences en matière d'orientation, de prescription et de délivrance de médicaments, ce qui signifie qu'ils peuvent orienter leurs patientes et patients vers d'autres spécialistes et prescrire certains médicaments sur ordonnance. Ils sont également habilités à délivrer des certificats d'incapacité de travail. Des dispositions particulières peuvent s'appliquer au niveau cantonal, puisque le domaine de la santé en Suisse est régi par le système fédéraliste.



CHIROSUISSE - ASSOCIATION SUISSE DE CHIROPRACTIQUE

ChiroSuisse est l'association professionnelle des chiropraticiennes et chiropraticiens suisses. Elle compte plus de 500 membres, qui exercent pour la plupart à titre indépendant dans leur propre cabinet ou dans des hôpitaux, ou sont encore en formation. Outre ses tâches administratives, elle s'implique activement et régulièrement dans le débat national en matière de politique de la santé. ChiroSuisse est représentée dans les principales instances nationales, prend position dans les consultations fédérales et entretient des contacts personnels avec les responsables fédéraux et cantonaux, les autres associations professionnelles et acteurs majeurs de ce domaine. ChiroSuisse promeut des conditions-cadres optimales pour ses membres, concernant tant l'exercice de la profession que sa formation professionnelle et continue.

ORGANISATION INTERNATIONALE - RÉSEAU - ÉCHANGES - COLLABORATIONS

L'Union européenne des chiropraticiens (ECU) réunit les diverses associations professionnelles nationales. L'un de ses objectifs est d'harmoniser les programmes de formation. L'ECU encourage également la recherche. Au niveau international, c'est la Fédération mondiale de chiropratique (WFC) qui regroupe les associations nationales et qui assure les relations avec les grandes organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle organise régulièrement des congrès auxquels ChiroSuisse est également représentée.

SCIENTIFIQUES

De remarquables études scientifiques concernant la chiropratique ont été publiées ces dernières décennies au niveau international et national. Elles démontrent, notamment, que le degré de satisfaction est supérieur, et le niveau des coûts inférieur, chez les patients et patientes ayant consulté en premier recours un chiropraticien ou une chiropraticienne lorsqu'ils souffraient de douleurs dorsales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.chirosuisse.ch/fr

www.study-chiropractic.ch

www.swissuniversities.ch/fr

www.uzh.ch

www.balgrist.ch

ChiroSuisse

Association Suisse de Chiropratique

Sulgenauweg 38, 3007 Berne

Téléphone +41 31 371 03 01

study-chiropractic@chirosuisse.ch

www.study-chiropractic.ch

État octobre 2025



**Universität
Zürich**^{UZH}